NUMERO 50. — ANNÉE 1848. NEUCHATEL. 14 DÉCEMBRE.

FEUILLE D'AVIS DE NEUCHATEL,

Les articles à insérer dans cette feuille doivent être remis au bureau le mardi matin avant 9 heures, et être signés.

On peut s'abonner à toute époque.

PARAISSANT LE JEUDI.

On s'abonne chez H. Wolfrath, éditeur, imprimeur, rue du Temple-neuf, n° 20.

Prix de l'abonnement: L. 4 » 4ˢ par an.

AVIS

Les personnes disposées à s'abonner ou à renouveler leur abonnement à cette feuille, pour l'année 1849, sont priées de se faire inscrire au bureau d'avis; le prix de l'abonnement est de 42 batz, (lettres et argent franco).

EXTRAIT DE LA

FEUILLE OFFICIELLE

du 7 décembre.

1. M. Frédéric-Guillaume Gaberel, président du tribunal-civil du Val-de-Ruz, agissant en exécution d'un arrêt de la chambre des mises en accusation en date du 9 novembre 1848, fait signifier au nommé Ferdinand Dubois dit chasseur, ci-devant pintier à la Chaux-de-Fonds, mais dont le domicile actuel est ignoré, à comparaître devant le tribunal-civil du Val-de-Ruz, siégeant à Fontaines le samedi 30 décembre prochain, dès les 9 heures du matin, pour répondre à la demande qui lui sera formée de la part de la partie publique, aux fins de le faire condamner à subir 3 jours et 3 nuits de prison civile et à payer les frais. pour avoir, le *5 septembre dernier, étant dans le cabaret du sieur* Froidevaux, aux Hauts-Geneveys, tenu des propos grossiers, sâles et outrageants contre plusieurs fonctionnaires de la république, et d'avoir provoqué du mépris pour la forme du gouvernement actuel, ainsi qu'il est démontré par le procès-verbal dont l'assigné peut prendre connaissance au greffe du tribunal à Fontaines. Donné pour être inséré 3 fois dans la feuille officielle de l'état. Fontaines, le 25 novembre 1848.

ALEXIS MAGNIN, *greffier.*

2. Le sieur Nicolas Guerber, fermier à Son-Martel, commune de la Sagne, district de la Chaux-de-Fonds, ayant fait attouchement de décret de ses biens, le tribunal-civil de la Chaux-de-Fonds en a accordé la discussion à dater du 26 octobre dernier, et a ordonné que les inscriptions au passif de la masse de ce discutant seront reçues au greffe de la Chaux-de-Fonds, dès le lundi 11 décembre prochain au lundi 25 du même mois, et qu'elles seront closes ce dernier jour à 5 heures du soir, sous peine de forclusion pour les créanciers qui ne feront pas faire leurs inscriptions dans le délai fixé ci-dessus. Les créanciers du dit Nicolas Guerber sont en outre péremptoirement assignés à comparaître à l'hôtel-de-ville de la Chaux-de-Fonds, le 27 décembre 1848, dès les 9 heures du matin, pour faire liquider leurs titres et suivre aux opérations ultérieures de cette faillite. Donné pour être inséré 3 fois dans la feuille officielle de l'état. Chaux-de-Fonds, le 28 novembre 1848.

E. VEUVE: *greffier.*

3. Pour suivre aux erremens du décret des biens et dettes du sieur Auguste-Henri-Louis Montandon absent du pays, fils de feu le sieur Charles-Henri Montandon, du Locle, décédé l'année dernière à Neuchâtel où il exerçait la vocation d'agent d'affaires, M. le président du tribunal-civil du district de Neuchâtel a fixé une nouvelle journée au jeudi 21 décembre courant, jour où tous les créanciers du dit sieur Auguste-Henri-Louis Montandon sont requis de se présenter à l'hôtel-de-ville de Neuchâtel, dès les 9 heures du matin, pour soigner leurs intérêts dans cette masse, sous peine de forclusion. Donné pour être inséré 3 fois dans la feuille officielle de l'état. Neuchâtel, le 4 décembre 1848. A. FORNACHON, *greffier.*

4. Par sentence rendue le 2 décembre 1848, le tribunal-civil du district de Boudry a homologué le contrat de mariage célébré le 23 novembre expiré entre M. Louis Burkel, citoyen français, négociant domicilié à Genève et demoiselle Cécile-Augustine Dubois fleu M. Charles-Henri Dubois, domiciliée à Colombier. Or et comme ce contrat renferme des clauses dérogatoires aux lois de cet état, le public en est informé pour sa gouverne, à mesure que les personnes qui pourraient avoir intérêt à connaitre cet acte, sont prévenues qu'elles peuvent en prendre connaissance au greffe du dit tribunal. Donné pour être inséré 3 fois dans la feuille officielle de l'état. A Boudry, le 2 décembre 1848.

CH.-H. AMIET, *greffier de district.*

5. M. Humbert-Droz, président du tribunal-civil du district de Boudry, agissant en vertu d'un arrêt de la chambre des mises en accusation, en date du 11 novembre 1848, fait signifier à Edouard, fils de Jean-Jaques Berguer, cordonnier, dont le domicile actuel est inconnu, qu'il est péremptoirement cité à comparaître personnellement devant le tribunal-civil du district de Boudry, qui siégera pour l'ordinaire à l'hôtel-de-ville du dit lieu, samedi 30 décembre courant, dès les 9 heures du matin, pour répondre à la demande qui lui sera formée de la part de la partie publique tendant à le faire condamner à subir 3 jour et 3 nuits de prison civile et aux frais, comme prévenu d'avoir proféré des propos séditieux dans plusieurs villages de la Côte, le 21 octobre dernier, et entre autres celui de vive le roi! Berguer étant prévenu que s'il fait défaut à cette citation, passement sera pris contre lui. Donné pour être inséré 3 fois dans la feuille officielle de l'état. A Boudry, le 2 décembre 1848 CH.-H. AMIET, *greffier de district.*

6. Par sentence en date du 27 octobre 1848, le tribunal-civil du Locle ayant accordé le décret des biens et dettes de la masse au sieur Ami-Jean-Jaques Landry, des Verrières et du Locle, maître d'hôtel en ce dernier lieu, fils de feu le sieur Jean-Jaques-Henri Landry, et de dame Charlotte née Huguenin, lequel a fait attouchement de décret le 29 septembre précédent, les inscriptions au passif de cette masse seront, en conformité de la loi, reçues au greffe du tribunal de district au Locle, dès le jeudi 7 au vendredi 22 décembre 1848, ce dernier jour jusqu'à 5 heures du soir, moment auquel elles seront closes et bouclées, sous peine de *forclusion* pour ceux qui feront défaut. Les créanciers du dit sieur Landry sont en outre péremptoirement assignés à comparaître à l'hôtel-de-ville du Locle, le samedi 23 décembre 1848, à 9 heures du matin, pour faire liquider leurs titres et prétentions et suivre aux autres opérations de la faillite. Donné pour être inséré 3 fois dans la feuille officielle de l'état. Locle, le 4 décembre 1848. FAVARGER, *greffier.*

7. Par arrêt du conseil d'état en date du 16 novembre courant, le prix de vente de la poudre, pour tous les districts et tous les débits du canton a été fixé au taux uniforme de 10 batz la livre pour la poudre de mine, et 12 batz pour la poudre de chasse.

Neuchâtel, le 17 novembre 1848.

DIRECTION MILITAIRE.

8. Le public est averti que M. le notaire Renaud ayant donné sa démission des fonctions qu'il occupait à la chancellerie, les lettres et autres envois relatifs à ce bureau doivent être exclusivement adressés jusqu'à nouvel ordre à M. le secrétaire d'état, directeur de la chancellerie. Neuchâtel, le 26 novembre 1848.

Par ordre du conseil d'état, CHANCELLERIE.

9. Pour se conformer à une sentence rendue par le tribunal-civil du district du Locle à son audience du 17 novembre courant, le sieur Henri-Léon Dumont, domicilié à la Brévine, et sa femme Justine Dumont née Montandon, demeurant actuellement à la Chaux-de-Fonds, informent le public qu'à la date sus-indiquée, le tribunal-civil du Locle a homologué une convention qui lui a été soumise et réglant la séparation des biens des dits mariés Montandon, séparation qui est donc légale dès le moment de la dite sentence. Donné pour être publié 3 fois dans la feuille officielle de l'état. Au greffe de district du Locle, le 20 novembre 1848. FAVARGER *greffier.*

10. La liquidation sommaire de la masse abandonnée par le nommé Louis Perrin, originaire français, qui était cultivateur à la Combe-Monterban, rière le Locle, d'où il est clandestinement parti, ayant été déléguée à M. le juge de paix du Locle les inscriptions au passif de cette masse seront reçues au greffe de la justice de paix de ce lieu dès le 1ᵉʳ au 22 décembre 1848, jour auquel elles seront closes à 5 heures de la soirée, sous peine de forclusion, au cas de non-inscription dans le temps fixé. Tous les créanciers du prédit Louis Perrin étant au surplus péremptoirement assignés à comparaître à l'hôtel-de-ville du Locle, où il sera suivi aux opérations de cette liquidation, le mardi 26 décembre 1848, à 9 heures du matin. Donné pour être inséré 3 fois dans la feuille officielle. Au Locle, le 20 novembre 1848.

A. LAMBELET, *greffier.*

11. Mme Caroline Peillon, née Amez-Droz, fait par le présent avis signifier à son mari, le sieur Jean-François-Joseph Peillon, absent du pays, sans domicile connnu, qu'elle a obtenu passement contre lui le 21 courant, à l'audience du tribunal-civil de la Chaux-de-Fonds, sur la demande en divorce qu'elle avait formée devant le dit tribunal, qui a en outre, par sa sentence, prononcé le divorce ou la rupture des biens matrimoniaux qui l'unissaient au dit sieur Jean-François-Joseph Peillon, de tout quoi il est informé pour sa gouverne. Donné pour être inséré 3 fois dans la feuille officielle de l'état. Chaux-de-Fonds, le 25 novembre 1848. E. VEUVE, *greffier.*

Fin de la feuille officielle.

De la part du Conseil administratif.

1. *Les bourgeois de Neuchâtel domiciliés dans* le district de Neuchâtel (la ville et sa banlieue) âgés de 18 ans et qui possèdent les autres qualités requises par la Constitution pour être électeurs, sont convoqués à se réunir dans le temple du bas, jeudi prochain 21 décembre courant, à 1 heure après-midi, à l'effet de procéder à l'élection d'un membre du Conseil de Bourgeoisie, en remplacement de M. Jules Philippin appelé à d'autres fonctions.

Un bureau chargé de vérifier les qualités des électeurs siégera à l'hôtel-de-ville mardi et mercredi 19 et 20 courant, de la cloche du matin à 1 heure après midi, et de 2 à 5 heures du soir. Messieurs les bourgeois sont en conséquence invités à se présenter devant le dit bureau aux jours et heures *indiqués plus haut, pour recevoir* des cartes qui leur seront délivrées et sans lesquelles ils ne pourraient être admis dans l'assemblée.

Donné à l'hôtel-de-ville de Neuchâtel, le 13 décembre 1848.

Le président, E. PERROCHET-IRLET. *Le secrétaire,* PHILIPPIN.

Est électeur:

Tout bourgeois âgé de 18 ans, à l'exception:

a) des faillis non réhabilités.

b) des interdits.

c) de ceux qui à titre d'aumône sont assistés régulièrement par le fonds de charité.

d) de ceux qui sont sous le poids d'une sentence infamante.

2. La redevance pour l'habitation devant être acquittée le vendredi 22 décembre à 8½ heures du matin, à l'hôtel-de-ville, tous les habitants sont tenus à s'y présenter le dit jour dans ce but, munis de leurs billets d'habitation; à défaut de quoi ils encourront les suites de leur non-exécution.

Donné à l'hôtel-de-ville de Neuchâtel, le 4 décembre 1848. Par ordre du Conseil, *Le secrétaire,* PHILIPPIN.

3. Le poste de mesureur juré des fustes et tonneaux étant à repourvoir, les bourgeois qui seraient disposés à faire offre de services, sont invités à déposer leurs requêtes entre les mains de M. le président du Conseil administratif, d'ici au 15 décembre prochain.

Donné à l'hôtel-de-ville de Neuchâtel, le 27 novembre 1848.

Par ord., *Le secrétaire du Conseil administratif,* PHILIPPIN.

IMMEUBLES A VENDRE.

4. La liquidation J.-J. Bouvier Ce, de l'avis du comité nommé par les intéressés, expose en vente publique ses immeubles sis à l'Evole, à l'entrée de la ville de Neuchâtel, en deux lots, comme suit :

1° L'ensemble de la propriété entre la route neuve et le lac, composé d'un grand bâtiment ayant deux appartements confortables, des bureaux et de vastes magasins, caves et entresol de cave, pressoir, distillerie, buanderies, puits et autres dépendances pour une petite écurie et remise, outre un grand bâtiment au bord de l'eau propre à un entrepôt de marchandises et liquides avec une entrée pour les chars, sur la route ; le tout contenant, avec le jardin, environ 4½ ouvriers de terrain, avec concessions d'attérissemens futurs.

2° Un bâtiment au nord de la route, récemment et solidement construit, lequel renferme de grandes caves voûtées, creusées dans le roc, deux étages de magasins et un vaste et beau logement au-dessus, composé de 7 chambres, cuisine et dépendances, avec une terrasse et un pavillon au nord de la maison.

La position favorable de ces immeubles doit appeler l'attention des amateurs à mesure que la liquidation se décide à les mettre en vente à des prix extrêmement réduits. Outre qu'ils sont propres à un commerce ou industrie quelconque, leur achat offrirait aussi aux capitalistes un bon placement de fonds, une proposition étant faite par des locataires pour tenir, durant un certain nombre d'années, le n° 1 à un bail qui donnerait un beau revenu.

La mise à prix partira des sommes de :

L. 42000 d'ici, pour le lot n° 1.
» 22000 d'ici pour le lot n° 2.
(Vins et étrennes compris)

L'entrée en jouissance et le payement auront lieu à la St-Jean prochaine, à moins d'arrangemens à prendre de mutuelle convenance pour anticiper.

L'un et l'autre des lots seront abandonnés à une seule enchère en sus des sommes indiquées, mardi 26 décembre prochain, à 3 heures, en l'étude de M. I.-H. Clerc, notaire, dépositaire de la minute de vente, avec ses conditions de détail.

Pour visiter les immeubles, s'adresser au comptoir à l'Evole.

5. On offre à vendre de gré à gré une propriété située rière Boudry, appelée la *Gavotte*, contenant environ 14 ouvriers en vigne en plein rapport et plus d'une pose en jeune esparcette.

Plus deux champs sur la forêt même territoire, contenant l'un environ deux poses et le second trois émines.

S'adresser pour les conditions de cette vente au greffier Amiet, à Boudry.

6. Le samedi 16 décembre 1848, dès les 6 heures du soir, on vendra par voie de minute dans l'auberge du Cerf, à Bôle : 1° Une vigne *sous le Pré*, contenant environ un ouvrier et demi, joûtant de vent Henri DeBrot, de bise Mad. L'Hardy-Pettavel, et de joran la route. 2° Une propriété aux *Merloses*, consistant en une vigne de dix ouvriers et en des prés et bois de la contenance d'environ quinze émines ; le tout joûtant les enfants Petitpierre d'uberre, M. Frédéric Verdan de joran et MM. d'Ivernois et Martenet de vent. Pour voir les immeubles et connaître les conditions de la vente, s'adresser au notaire Baillot, à Bôle.

7. A vendre, une vigne de 5 et demi ouv., aux Combes d'Auvernier, une de 3¼ au Champ-du-Four, une de 6¾ au Champ-de-la-Cour, une de 2 ouvriers au même endroit. S'adresser à J.-J. Berguer, vigneron à Cormondrèche.

VENTES PAR VOIE D'ENCHERES.

8. Le mardi 19 décembre courant, dès les 9 heures du matin, l'on vendra par enchères publiques, à l'hôtel de St-Blaise, en accordant terme pour payer jusqu'au 1er juin prochain, une quantité considérable de meubles neufs entre autres 25 bois de lit à une et à deux personnes, des couchettes, berces, plusieurs tables, des malles, des coffres, des caisses, des commodes, des pupîtres, des tabourets ; des outils de charpentier, des haches, des scies grandes et petites, des rabots, un cric, six bancs de menuisier, des chars avec et sans échelles, des colliers et une quantité d'objets dont le détail serait trop long

10. Ensuite de permission obtenue, la veuve de D.-F. Colin, à Cormondrèche, exposera en enchères publiques, le mercredi 20 courant, à 9 heures du matin, dans son domicile au dit lieu, tout son entrain de labourage, consistant en plusieurs chars à bœufs et à cheval, charrues, herses, chaînes et enrayures, un char à brecette avec banc, un char-à-banc couvert et quantité d'outils aratoires trop longs à détailler, le tout *en parfait état* ; de plus, un fort cheval de trait, 4 vaches dont deux sont fraîches, une qui vêlera au nouvel-an et une au mois de mars, un bœuf de deux ans, et 3 moutons. Les dites montes auront lieu sous de favorables conditions.

A VENDRE.

11. Chez Dd Balmer, rue des Halles, harengs saurs, pois et coquelets de France, saindoux d'Amérique, beurre fondu en petits barils de 25 à 30 lb., un assortiment de bougies stéariques pour tables, voitures et bougeoirs, bougies pare cire pour sourdines, de tous les numéros, pour voitures, dites filées, pruneaux de Bordeaux, dits de Bâle, raisins de Calabre, de Smyrne, de Corinthe et Sultans, figues, amandes, coquemolles, noyeaux de pêches et noisettes. Pâtes d'Italie et de Suisse, colle de poisson, gélatine, vanille, moutarde de Dijon en poudre, moutarde de Paris en pots ; un assortiment de thé, éponges pour tables et toilettes, vin de Malaga, rhum de la Jamaïque, cognac, eau-de-cerise vieille, extrait d'absinthe, etc., un choix de cigarres et tabac. Il est du reste assorti de tous les articles concernant l'épicerie, et espère mériter la confiance de l'honorable public par la modicité de ses prix, ainsi que par la fraicheur et la qualité de ses marchandises. — Il attend sous peu des raisins Malaga nouveau et des harengs verts.

POUR ÉTRENNES DE NOEL
et Nouvel-an.

12. AU MAGASIN DE Ch. LICHTENHAHN, un grand assortiment de boîtes de couleurs, feuilles et livres d'images pour les jeunes gens, un choix de jeux pour enfans, tels que jeux de patience, de parquet, de forteresse, etc. Boîtes d'outils, boîtes d'objets variés en étain, depuis 50 jusqu'à 80 pièces ; patins tout montés, nécessaires, portefeuilles et autres maroquineries et quantité d'autres articles dont le détail serait trop long. Il est toujours bien pourvu de toutes les fournitures nécessaires à l'écriture, au dessin et à la peinture ; en gravures et lithographies, lampes solaires et modérateurs, plaques en cristal pour portes d'appartement. **Glaces de Paris,** de toutes dimensions, cadres dorés et autres ; cartes à jouer de Provence et d'Allemagne, savon à détacher toute espèce d'étoffes. Le tout à des prix très-engageants.

13. Mad. VUARRAZ-GEORGET prévient les personnes qui attendent sur des *corsets* et *ceintures*, qu'elle vient d'en recevoir des réassortiments complets.

BISCOMES DE BERNE,

14. Chez M. Borel-Wittnauer. Il prie les personnes qui jusqu'à présent lui ont donné la préférence, de bien vouloir faire leurs commandes à temps, afin de les faire faire suivant leurs désirs.

Il vient de recevoir : anchois à l'huile et au sel, thon, olives, câpres et cornichons, compôte de Chambéry, gingembre, moutarde anglaise, de Maille et Dijon, miel coulé, brignoles, raisins Malaga, Smyrne et Corinthe, pruneaux de Bordeaux, figues, oranges et citrons, bougies de tous numéros ; pâtes d'Italie recommandables par leur bonne qualité.

15. Mme Renou-Dardel, renouvelle au public qu'elle a quitté son magasin rue de l'Hôpital pour le transporter sous l'auberge du Raisin, vis-à-vis la fontaine, rue du Temple-neuf. On trouvera chez elle un joli choix de bonbons pour Noël et nouvel-an ; biscômes de Berne de toutes grandeurs avec ou sans sujet, lekerlets de Bâle, biscômes aux noisettes, et un joli choix de cartonnages. Elle recevra avec reconnaissance toutes les commandes qui lui seront faites en patisserie et sucrerie.

CHEZ
JEANNERET FRÈRES.

16. Un choix très-varié d'articles d'utilité et de fantaisie pour ETRENNES à des prix très-réduits tels que *nécessaires* pour dames et messieurs, *portefeuilles, buvards. porte-monnaies, porte-cigarres*, un grand choix de *cassettes, corbeilles garnies* de leur fabrication, *encriers* et *presse papiers*, fournitures de *dessin*, de *bureau* et de *peinture*, *étuis de mathématiques d'Arau, thermomètres et baromètres, gravures et lithographies* pour encadrements. *Vases à fleurs et objets de fantaisie en* porcelaine décorée et en cristal de couleur. LAMPES dans tous les genres, flambeaux, bougeoirs, plateaux, CRISTAUX, paniers à pain, sourdines etc. *Bouilloires, théières et cafetières* en métal anglais. *Plaqués*, services en neusilber, coutellerie. PORCELAINES et terres anglaises, un beau choix de JOUETS et de livres avec images pour enfants, MUSIQUE NOUVELLE.

17. Reçu chez les sœurs Lyanna, marchandes de modes, sous le Trésor, un joli assortiment voilettes noires depuis 16 à 80 batz, inclusivement, gants en peau pour dames, rubans de toutes qualités, couronnes d'épouses, jolies dentelles de Paris, tulle soie pour grand voiles, etc.

18. Chez Mad. DuPasquier-d'Ivernois, sur la Place, eau-de-cerises de Concise, à 14½ batz la bouteille.

19. Henri Perroset, à la Grand'rue, continue d'être bien assorti en tout ce qui concerne l'épicerie, sucre de Cologne et de Hollande, à 13½ 14 et 15 creutzers la livre, huile d'olive surfine, huile de noix, huile d'œillette et huile pour quinquets, saindoux, harengs saurs, pois et coquelets, pruneaux de Bâle, assortiment de bougies pour tables et sourdines, dites en coquilles.

Vin de Champagne français et du pays, vin de Bordeaux, vin du Rhin, vin de Bourgogne rouge, extrait d'absynthe, rhum, cognac, eau de cerise, anisette et curaçao de Hollande. Un joli assortiment de cigarres.

Chez Jules Gerster, libraire :

ALMANACH DE GOTHA
pour 1849.
Prix 4 fr. de France.

Journal d'un voyage au Levant par Mad. Agenor de Gasparin, 3 vol. in-8°, prix 12 francs.

21 Un dépôt de véritables *pastilles Strecker*, dites *tablettes de Nyon* et de *jus de réglisse fin en lozanges* contre les affections de poitrine, le rhume, la toux, les catharres et les mauvaises digestions, est établi chez Mad. veuve Fornachon-Virchaux dont les magasins sont toujours des mieux assortis.

22. Mlle Vuthier, chapelière à la Grand'rue, a reçu en commission de la pelleterie ; elle a aussi un grand choix de chapeaux pour catéchumènes ainsi que des gants et quelques jolies cravates.

SCHORP-NEUENCSHWANDER

23. Vient de recevoir du Savon blanc de Marseille qu'il détaillera au bas prix de 4 batz par pain.

24. Ferdinand Cordier, marchand de volailles de la Bresse, a l'honneur d'annoncer au public et principalement à ses pratiques, que dès-à-présent et pendant toute la saison d'hiver, il a en dépôt au café du Mexique, des volailles de Bresse et des Mont-d'Or, le tout de 1re qualité et à des prix modérés. Puis, qu'il sera de retour à Neuchâtel le 26 ou 27 courant, avec des marchandises fraîches.

MAGASIN GACON-ROULET.
près du Gymnase.

25. HUILE épurée première qualité, pour quinquets, huile d'olive superfine de Nice, huile de noix. BOUGIES de tous numéros et à bas prix. *Vanille, citrons, amandes en coques et amandes douces* ; figues, noisettes, biscômes, raisins de Malaga, de Smyrne et de Corinthe. PRUNEAUX de Bordeaux et pruneaux de Bâle. MOUTARDE anglaise, de Maille et de Dijon ; sagou, tapioca et pâtes diverses. SAINDOUX FONDU. Vin de Malaga, eau de cerise vieille, extrait d'absinthe vert et blanc, rhum Jamaïque, cognac ; eau de fleurs d'oranger triple en beaux flacons et au détail. EPONGES *surfines et fines* pour toilettes, dites pour tables et voitures. — Le magasin est bien assorti de tous les articles d'épicerie et a toujours le DÉBIT DE FARINE du moulin à l'anglaise de Serrières.

Messieurs les fumeurs y trouveront aussi un très-joli assortiment de CIGARRES.

26. Des biscômes de Berne, chez Mad. Bachelin, à la Grand'rue.

27. M. Louis Beller, fabricant de cols, est toujours bien assorti dans les articles de sa fabrication. On trouvera en outre dans son magasin un beau choix d'écharpes d'hiver de 16 à 29 batz, *passe-montagne en laine, maille élastique*, de 14 à 42 batz, foulards des Indes de 18 à 36 batz, gants de toute espèce pour la saison, bretelles et autres objets du meilleur goût, qu'il peut céder à aussi bon compte que quelque maison que ce soit du pays ou de l'étranger. Plus des **gants** glacés, blancs et paille, à 1 fr. de Fr. la paire par douzaine.

Chez J.-J. Kissling,

ALMANACH DE GOTHA
pour 1849.

29. Par brandes et tonneaux, des vins rouges vieux, provenant de cave de toute confiance, qui seront cédés à des prix engageants, afin d'en obtenir un prompt écoulement et réalisation. S'adresser à Athanase Quellet, chargé de la vente et livraison.

BISCOMES DE BERNE.

30. Henri Perroset confectionnera comme à l'ordinaire pour Noël et le Nouvel-an, des biscômes de toutes grandeurs ; il prie les personnes qui ont l'habitude de lui en commander de ne pas attendre trop tard.

31. A la librairie de J.-P. Michaud, des CARTES de géographie et notamment celle d'Italie à très-bas prix. — De rencontre, une grande Bible folio Ostervald, avec réflexions.

Biscômes de Berne

confectionnés d'après une des meilleures recettes.

32. Au magasin d'épicerie Fornachon reçu nouvellement différens articles d'épicerie ; tels que: huile d'olive surfine, de Nice, vinaigre de Dijon, citrons, vanille, thé divers, éponges de toilette et de table, etc., à des prix modérés.

33. Le magasin Lebet-Roy, rue de Flandre, présente un beau choix d'étoffes pour robes et manteaux, en mérinos français, thybet unis et brochés, satin-laine, poult-de-laine, orléanaises noires et couleurs, cachemire, tartan pure-laine et *mi-coton*, lady-coating, flanelles quadrillées et imprimées, circacienne, peluche, flanelles de santé, flanelles molletonnées pour jupons, indienne-de Mulhouse, cotonnade diverse, coutil, limoge fil, sarcenet, tapis anglais, couvertures en laine, toile en fil blanchie et mi-blanche, toile de coton dans tous les genres, tabliers brochés, châles, foulards, cravates, satin de Chine noir uni, Barpour soie noire, damas ; il est de même très-bien assorti de tous les articles qui concernent l'ameublement, ainsi qu'en crin animal et végétal, plumes, duvets, édredon, feuille de maïs et vient de recevoir de belles ouattes. Le tout à des prix satisfaisants.

MAGASIN
DE
BRODERIES, LINGERIE
ET NOUVEAUTÉS,

rue des Halles.

Mme **Vuarraz-Georget** annonce qu'elle vient de recevoir un assortiment très-varié de **Broderies** consistant en *cols, pélerines, chemisettes, manches, manchettes, bonnets* en mousseline et jaconnat à tous prix.

Mouchoirs en **batiste** fil et batiste coton pour toilette, à bords, écussons et coins brodés ; divers genres de plis, rivières et ourlets à jours.

Manteaux, robes de baptême, baverons et brassières.

Robes, brodées en blanc et couleur pr dames.

Voiles et voilettes en tulle.

Tabliers confectionnés.

Assortiment de **gants** de **Paris.**

Lingerie montée.

Bonnets de Paris, pour toilette, dits du matin et de nuit, bonnets pour enfants, cols en tous genres, pélerines pour dames et fillettes.

Dentelle.

Dentelle de Flandre et du pays, valenciènes, malines et points de Bruxelles, imitation de tous ces genres, en dentelles ordinaires.

En commission.

dans le même magasin

Un beau choix de **péleterie** recommandable par sa bonne qualité.

AVIS.

35. Le sieur J. Wuscher fils, fabricant de fourrures à Berne, encouragé par plusieurs de ses commettants de Neuchâtel, a l'honneur d'anoncer à l'honorable public de cette ville qu'il y arrivera dans la dernière quinzaine du mois de décembre avec un joli assortiment de ses articles. Il ose espérer par le grand choix, la bonté, la coupe élégante et la modicité des prix de ses marchandises, mériter la satisfaction des personnes qui voudront l'honorer de leur confiance.

Le local de vente sera désigné à son arrivée.

36. Le magasin de Jules Nordmann, rue Fleury, no 15, derrière l'auberge du Poisson, est bien assorti en châles, foulards, soierie pour robes et doublure, flanelles, tartan, tveds, velours, mérinos, orléans, mousseline-laine, flanelle de santé, peluche, mi-laine, mouchoirs en fil et en coton, draps, cuir-laine, tricots, roulière, percale fine et toile de coton, indiennes, cotonnes, sarcenets en toutes couleurs, etc. Se voyant déjà honoré de la confiance du public, il tâchera de s'en rendre toujours digne.

37. On trouvera comme de coutume, chez la veuve Kuenzi, rue de la Poste, pour cadeaux de Nouvel-an, des bagues en cheveux, cordons de montres, boucles d'oreilles, etc.

AVIS AUX AGRICULTEURS.

38. Jean Belperrin à Vallenried canton de Fribourg, informe les agriculteurs du canton de Neuchâtel, qu'en remplacement de M. Auguste Roulet, il fera venir de France chaque année des graines de carotte, rutabagas, abondance, ainsi que toutes les graines qu'on lui demandera. Il prie les personnes qui voudront l'honorer de leur confiance de s'adresser franco à Georges Belperrin à Colombier, le plus tôt possible, où les graines pourront être réclamées lorsquelles seront arrivées.

39. M. Pattus père, hôtel des Deux-Couronnes à St-Aubin, offre à vendre de la bonne eau-de-cerise et du beau miel en capotes de la Paroisse, à un prix très-modéré.

40. Un petit poêle portatif en catelle, de deux pieds de longueur sur deux pieds de hauteur. S'adresser à Henri Devenoges, à Peseux.

41. A vendre, un âne de 4 ans, pour le char. S'adresser au bureau d'avis.

42. Jean-Baptiste Koch est toujours bien assorti en jouets d'enfants, tels que petites marmites, tœuflets, cuisines en fer, fer à repasser ; outils pour garçons, jolis patins tout montés pr étrennes ; plus pour les demoiselles, de jolis ustensiles de cuisine, tasses, assiettes, cuillers, cafetières. Des déjeûners complets Il vient de recevoir des cruches à lait, cafetières en fer battu, pieds à esprit de vin pour bouilloires à thé, porte-braises à couvert ; assortimens de cheminée, porte-pelles et pinces, porte-parapluies ; toujours un grand assortiment de brosses en tous genres dont il garantit la qualité.

Un grand assortiment de couteaux et fourchettes ordinaires et fins, dont la qualité ne laisse rien à désirer, cuillers en fer battu et d'autres plaquées de toutes dimensions.

Il se recommande au public et principalement à ses pratiques ; il justifiera la confiance qu'on voudra toujours bien lui accorder.

43. Au magasin de Th. Prince, rue des Moulins, des harengs, saindoux pour graisser les chars, pruneaux, pois et coquelets à la garantie. Son magasin se trouve fourni de tout ce qui concerne l'épicerie.

Broderies en commission.

44. Mad. Bourquin-Descœudre, vient de recevoir un nouvel assortiment de broderies, tels que cols en mousseline, jaconnat, batiste fil dans les prix de batz 2 à 65. Manchettes, pélerines, mouchoirs de poche batiste fil, brodés et non brodés. Robes d'enfants, bonnets de touts genres, et baverons, le tout à des prix extrêmement réduits.

45. Chez M. Borel-Wittnauer, harengs saurs, saindoux d'Amérique et beurre fondu ; il attend au premier jour des morues et des jambons de Mayence.

46. A vendre, faute d'emploi, un grand alambic en cuivre en très-bon état, avec tous ses accessoires, propre à distiller toutes sortes de liqueurs au bain-marie, et que l'on céderait bien au-dessous du prix coûtant. S'adresser à M. Gagnebin, à l'Ecluse.

47. Mlles Borel, rue de Flandre no 6, ont à vendre six chaises et un fauteuil, table à écrire avec tiroirs et étagères, dite ronde, dite carrée, tableaux, linge pour table et lit, terres diverses, quelques ustensiles de cuisine, crémaillères, marmites, cloche, casse (pochon). Quelques objets propres pour étrennes, tels qu'une belle Bible in-4o traduite par de Sacy, en 4 vol., illustrée de belles gravures avec dictionnaire géographique de la Bible et carte de la Terre-Sainte ; une jolie cassette ouvragée en pailles fines, une écritoire, etc. différents ouvrages commencés en tapisserie, tels qu'une chaise pour piano, coussin pour canapé, pantouffles, et d'autres achevés, manchettes, mitons, mentonnières, petits bonnets, bavettes, brassières, etc.

48. Des **harengs** saurs ; des *pois* et des *coquelets* à la garantie, ces dernier à **25 batz** la mesure, au magasin Gacon-Roulet, près du Gymnase.

49. Mad. Lse Bouvier, à l'Evole, vient de recevoir de Lyon un nouvel envoi de soieries pour robes, manteaux et autres usages, tant en couleur que dans les noirs dont elle est bien assortie. Beau florence et marceline de différentes couleurs pour doublures ; satin uni couleurs variées, cravates de tous genres pour hommes ainsi que des devants de gilets. Un grand choix de foulards pour la poche, autres foulards pour dames et enfans ; broches, fichus, rubans, tours de col et tabliers confectionnés. On ne pourra être que satisfait de la fraîcheur et bonne qualité des étoffes ainsi que de la modération des prix.

50. Un char à l'allemande très-solide, à vendre ou à échanger contre du vin. S'adresser au bureau d'avis.

51. Chez D. Balmer, rue des Halles, pois et coquelets de France, harengs saurs pleins.

52. A vendre : 1o une voiture de voyage à 2 bancs et à un cheval, en parfait état et presque neuve : 2o deux harnais, une selle et une bride : 3o un traîneau à 3 places remis à neuf, le tout à des prix engageants. S'adresser à Ch. Colomb, notaire.

53. En commission chez F.-A. Kaiser, coutelier, Grandrue, des gilets de laine tricot à bas prix. Le même se recommande toujours pour tout ce qui concerne son état.

54. Un piano d'Erhard de 5½ octaves, que l'on céderait bien au-dessous de sa valeur. S'ad. chez M. Wavre-Pettavel, maison Soultzner, quai du Seyon.

55. Environ 400 pieds pur fumier de vache, bien conditionné. S'adresser à Ferd. Alisson, rue des Chavannes.

56. On offre de vendre un ameublement presque neuf, composé d'un canapé, deux fauteuils et 12 chaises: il y aurait en outre plusieurs tables à jeu, une console, vaisselle, cristaux, quinquets et divers ustensiles de ménage. — Pour voir ces objets on peut s'adresser chaque jour à Mesdames Fleury, rue St.-Maurice, qui sont chargées de cette vente.

57. On offre à vendre un grand tapis de salon très-bien conservé, ainsi qu'un beau divan couvert en velours avec ses coussins : le tout pour le prix de 10 louis. S'adr. à M. Alphonse Borel, ébéniste, promenade du faubourg.

58. A vendre 1200 pieds de fumier, bien conditionné. S'adresser à veuve Reymond, à l'auberge du Soleil.

59. **RADUNSKY,** doreur, à la Croix-du-Marché, a l'honneur d'informer le public de cette ville et de ses environs, qu'il vient de recevoir un dépôt de papiers peints d'une des premières fabriques de France ; son dépôt est composé de qualités de papiers ordinaires, jusqu'aux genres les plus riches et les plus modernes. Les prix sont cotés au plus bas possible. Il saisit en même tems l'occasion pour se recommander pour la fabrication des cadres dorés, ainsi que celle des baguettes de Paris de toutes les dimensions désirées ; son magasin est de plus toujours bien assorti en glaces de toutes grandeurs. Par la bienfacture et la modicité de ses prix, il espère mériter la confiance de ses pratiques.

Chez Mlle L. Lyanna, sous le Trésor.

60. Reçu un beau choix de laines à tricoter, laine cachemire, ternaux unies et ombrées, bas en laine tricotés bon teint, tapis de Java, un beau choix de cordonnets de Paris, soutaches pour bonnets, id. en argent, or fin et mi-fin, gants en coton, dits en filoselle lainés, ceintures en peau et en caoutchouc pour enfants, jarretières élastiques, un bel assortiment de chenilles de toutes couleurs et grosseurs, fil d'Irlande pour filets, et ouvrages aux crochets, bourses en tout genre, ouvrages en tapisserie échantillonnés dans les goûts les plus nouveaux, ainsi que tous les articles nécessaires aux ouvrages de dames.

61. A vendre environ 700 pieds de fumier de vache, rendu sur place. S'adresser au bureau d'avis.

ON DEMANDE A ACHETER.

62. On demande à acheter, de rencontre, la Biographie des Contemporains depuis 1787 jusqu'à 1821, en 20 volumes. S'adr. à M. Grether, père, à Neuveville.

63. M. Terrisse-Coulon demande à acheter une pierre à broyer les couleurs.

64. On demande à acheter, de rencontre, un petit poêle en catelles, rond, portatif. S'adresser chez Ruply, boulanger, près du bureau des postes.

A LOUER.

65. Mad. veuve Brandt, à la Neuveville, offre à remettre à bail, pour le 1er janvier, ou pour la Chandeleur prochaine, soit le 2 février 1849, la maison qu'elle possède en cette ville, au haut de la Grand'rue, consistant en quatre chambres de maître et deux à resserrer, avec une bonne cave. S'adresser à elle-même pour les conditions.

66. Pour Noël prochain un logement exposé au midi et ayant vue sur des jardins spacieux, composé de deux chambres à poêle, cabinet, grand vestibule, cuisine, galetas, chambre à reserrer et caveau. S'adresser à M. Béat Muller, rue des Moulins.

67. Pour la St-Jean prochaine, le premier étage de la maison neuve de M. Jeanjaquet-L'hardy, rue de la Place-d'armes, compose de 6 ou 8 pièces, avec les dépendances nécessaires. S'adresser au bureau de M. Jeanjaquet, père et fils.

68. On offre à louer pour Noël, un petit magasin bien situé, pour dépôt ou atelier. S'adresser à Mlle Jeanjaquet, rue des Epancheurs.

69. Pour Noël prochain, rue St-Maurice, un logement au second étage, d'une chambre, cabinet et cuisine, chambre à serrer et galetas. S'adresser à M. Garraux en cette ville.

70. Deux chambres meublées ou non, avec portion de cuisine, dans la maison de M. Ecuyer, boulanger. S'adresser à lui-même.

71. A louer, le premier étage de la maison de M. Fr. de Rougemont, rue du Pommier. S'adresser au propriétaire.

72. De suite, une chambre meublée ou non meublée, avec magasin. S'adresser à Jn Seiler, maître sellier, maison Tribolet, rue de la Treille.

73. Au centre de la ville de Boudry, maison Borel, un appartement propre et commode, à louer pour Noël prochain, composé de 3 chambres se chauffant, chambre pour servante et dite à serrer, avec cave et galetas. S'adresser pour le voir à Mlle Chapuis, dans le dit logement, et pour le prix à M. F.-A. Borel, à Cortaillod.

74. A louer pour Noël prochain, un logement au rez-de-chaussée de la maison de Mad. Jaccard, à l'Ecluse. S'adresser à elle-même pour voir le local et à M. Bachelin, notaire, pour les conditions.

75. A louer, dès-maintenant, une belle maison de campagne, meublée ou non-meublée, avec ou sans jardin, verger et dépendances. Un ruisseau coule dans la propriété. Cette campagne est située au haut de Saint-Blaise. S'adresser à M. Lardy, docteur en droit, ou à M. Ch. Colomb, notaire.

76. Le troisième étage de la maison Petitpierre de Rougemont, composé de 2 chambres, cuisine et dépendances. S'adresser chez M. Gruet, dans la dite maison.

77. Quelques chambres meublées, chauffables et bien situées. S'adresser nº 18, faubourg du lac.

78. Pour Noël, une jolie chambre meublée, plus un appartement très-propre, composé d'une grande chambre, cabinet et cuisine. S'adresser à Charles Borel, boucher.

79. Pour Noël, à la rue de Moulins, une belle chambre à poêle et un cabinet. S'adresser à Mad. Pujol, modiste, vers les anciennes Boucheries, qui indiquera.

80. Pour de suite, un logement à remettre. S'adresser chez Christian Schweizer, au faubourg.

81. Dès-maintenant ou pour Noël, un logement au 3me étage, composé de 3 chambres dont une à alcôve et cheminée, cuisine, galetas, chambre à serrer et caveau. S'adresser rue des Epancheurs, nº 1, premier étage.

82. De suite ou pour Noël, une maison avec jardin, près la chapelle au faubourg, composée de 3 chambres avec toutes les dépendances. S'adresser au bureau d'avis.

83. On offre à louer, pour Noël, au rez-de-chaussée de la maison de M. Alphonse Bouvier, rue des Moulins, deux vastes magasins offrant toutes les commodités désirables, et essentiellement propres à un commerce d'épicerie qui y a été exploité avec grand succès pendant plus de 60 années. S'adresser pour les conditions au propriétaire.

84. Dès le printemps prochain, pour l'été ou pour l'année, à une famille tranquille, un logement dans la maison de Charles-Auguste Reymond à St-Sulpice près Fleurier. Ce logement neuf agréablement situé et bien distribué, se compose de 4 chambres qui toutes peuvent être chauffées, une cuisine avec potager, cave et grenier. S'adresser sans retard au susdit propriétaire.

85. A louer, au troisième étage de la maison Rubly, rue Saint-Honoré, un logement propre, composé de plusieurs chambres, cuisine, etc. S'adresser à Rubly, ferblantier-chaudronnier.

ON DEMANDE A LOUER.

86. On demande à louer une chambre pour y faire travailler et loger des ouvriers. S'adresser au bureau d'avis.

87. On demande à louer pour quelque tems, un tambour en fer blanc, ou un petit poêle portatif en fayence. S'adresser rue Saint-Honoré, nº 3.

DEMANDES ET OFFRES DE SERVICES.

88. On demande pour le nouvel-an un jeune homme qui ait fait sa première communion, pour apprendre la profession de maréchal. S'adresser à Henri Petitpierre maréchal à Chézard, Val-de-Ruz.

89 On offre une domestique robuste et intelligente, et qui pourrait à volonté remplir le service de cuisinière, ou de femme de chambre. Elle est propre, active et de bonne commande. S'adresser à Mad. de Rougemont de Mimont.

90. On demande pour Noël, et pour diriger un petit ménage, une bonne cuisinière qui ait l'habitude des enfans et sache filer. Inutile de se présenter sans de bonnes recommandations. S'ad. à Mad. Landry, concierge au Château de Neuchâtel.

91. Une fille de Zofingen, âgée de 28 ans, désire se placer de suite ou pour Noël en qualité de femme de chambre ou de bonne d'enfants. S'adresser, pour les renseignements, à Mad. Wittnauer, au Prébarreau.

92. Une personne d'âge mûr, munie de bonnes recommandations, étant au fait de la tenue d'un ménage, désire se placer de suite comme cuisinière. S'informer à cet effet au bureau d'avis.

93. Une dame veuve et sans enfans, qui a dirigé un ménage pendant vingt ans avec succès, désirerait entrer dans une maison honnête et recommandable comme gouvernante soit femme de charge, ou, si on le désirait, comme dame de compagnie auprès d'une personne âgée ou infirme.

En retour d'un dévouement sans bornes et d'un zèle à toute épreuve, cette dame demanderait de bons procédés et cette confiance si encourageante pour toute personne bien née.

Pour des informations s'adresser à M. Ladame, pasteur à la Chaux-de-Fonds, ou à Mad. Meuron-Gigaud, rue du Musée, à Neuchâtel.

94. Une jeune fille du canton de Lucerne désirerait se placer comme bonne ou femme de chambre ou pour tenir un petit ménage, elle connaît tous les ouvrages du sexe. S'adresser chez Mad. Quinche, rue St-Maurice.

95. Une jeune fille de 22 ans désire se placer pour Noël comme femme de chambre ou bonne, elle est pourvue de bons certificats et parle les deux langues. S'adresser au bureau d'avis.

OBJETS VOLÉS, PERDUS OU TROUVÉS.

96. Lundi 4 décembre, on a perdu de Coffrane à Fontaines, de 5 à 8 heures du soir, une petite montre en argent, boîte guillochée. Celui qui l'a trouvée est priée de la rapporter contre récompense, au greffe du Tribunal, à Fontaines.

97. On a échangé peut-être par mégarde, un parapluie en taffetas noir, canne noire, en laissant à sa place un autre en coton, marqué *Max. de Saussure*. La domestique qui a fait l'erreur est avertie de rapporter le parapluie qui ne lui appartient pas, chez M. Aug. Vuithier, à la boucherie où l'échange a eu lieu.

98. Il s'est perdu lundi 4 courant, dans la ville, un jeune chien race de Terre-neuve, manteau blanc avec tache brune, portant un collier avec le nom du propriétaire aux Prés d'Areuse, où l'on est prié d'en donner avis; il répond au nom de Wolf.

99. Un chien d'arrêt, sans collier, s'est rendu chez le sieur Christian Schlapper, à St.-Blaise, où le propriétaire peut le réclamer, contre les frais, à défaut de quoi on en disposera.

100. Perdu dimanche soir 10 décembre, depuis la rue de l'Hôpital à la rue du Temple neuf, un tablier de soie, fond noir et raies bigarrées. Le remettre au bureau de cette feuille, contre récompense.

101. On a perdu, dans l'après-midi du vendredi 1er décembre courant, depuis Saint-Blaise à Monruz, un col de milaine musc, avec collet noir; on prie la personne qui l'a trouvé de le remettre à François Favarger, à la Coudre.

102. On a trouvé un sac contenant des pois et autres objets; la personne qui l'a perdu peut le réclamer chez Pétremand à Peseux. Le même demande à acheter un noyer sec de 9 pieds de longueur et 15 pouces au petit bout.

AVIS DIVERS.

103. En faveur des incendiés des Brenets, le Comité a reçu d'une souscription d'Auvernier L. 36 » 6 » 6.

104. On offre en prêt plusieurs mille livres du pays, moyennant bonnes garanties. S'adresser à Ed. Bouillon, à Colombier.

105. On demande à emprunter une somme de L. 4000 argent de ce pays, en offrant en garantie des immeubles d'une valeur beaucoup plus considérable. S'adresser au bureau d'avis.

106. Les personnes qui doivent des cens fonciers à la régie du Landeron sont invitées à les faire acquitter au bureau de la recette du Landeron, les vendredi et samedi 15 et 16 du présent mois de décembre. Donné pour la gouverne d'un chacun au Landeron, le 7 décembre 1848.

Régie du Landeron.

107. La chambre de charité de Neuchâtel informe le public que le chantier de la ville est pourvu de bois bûché, et que les soupes économiques se distribuent comme d'ordinaire au rez-de-chaussée de l'hôpital, tous les jours excepté le dimanche. On peut se procurer des jetons, tant pour le bois que pour les soupes, à la pharmacie DuPasquier, Grand'rue.

108. L'on désire placer en échange, dans de bonnes maison du canton de Neuchâtel, deux demoiselles de 20 et 24 ans, du grand Duché de Baden, l'une de Schopfheim, 3 lieues de Bâle, l'autre de Lœrrach. S'adresser, par lettre affranchie, à J.-R. Rychner, bureau de placement et commission à Aarau.

109. Les censitaires qui doivent des redevances à la régie de Valangin, sont invités à les payer au bureau de la dite régie, avant le 31 décembre prochain; après ce terme la recouvre s'en fera aux frais des retardataires.

110. Le cabinet de musique de M. E. Knop à Bâle, qui vient encore de s'augmenter d'un grand nombre d'œuvres musicales nouvelles, se recommande aux amateurs de musique de ce pays. M. Ch. Lichtenhahn chez lequel on peut s'abonner à toute époque pour un an, six et trois mois, sans frais jusqu'à Neuchâtel, donnera toutes les instructions désirables, et rien ne sera négligé pour satisfaire sous tous les rapports les dames et messieurs qui prendront un abonnement.

Ce dernier est dépositaire d'un beau choix de musique pour la vente.

111. Les personnes qui doivent des amodiations à la Chambre économique, sont invitées à en payer le montant avant le 31 décembre prochain, à son procureur, D. Gaberel, domicilié à Valangin.

112. André Schempp, informe le public qu'il vient de s'établir en cette ville comme traiteur et restaurateur, rue St-Maurice, maison ci-devant Berthoud; il prendra aussi des pensionnaires pour la table. Il recevrait également 4 ou 5 jeunes gens qui fréquentent le collège, pour le logement et la nourriture. En conséquence il se recommande aux personnes qui voudront bien lui accorder leur confiance. — Le même ayant établi un atelier d'ébénisterie, son état habituel, il confectionne à des prix raisonnables les meubles qu'on voudra bien lui commander, et espère satisfaire les personnes qui lui feront leurs commandes, pratiquant cette partie depuis longues années.

113. Une tailleuse sachant à fond tout ce qui concerne son état, irait en journée. S'adresser au bureau de la feuille.

114. La liquidation de J.-J. Bouvier et Compe. en se référant à son annonce de vente aux enchères, en l'étude de M. L.-H. Clerc, notaire, en cette ville, des deux immeubles sis à l'Evole, désignés sous nº 1 et 2, annonce que le jour de la vente est renvoyé au mardi 26 décembre prochain, et que dans le but d'engager des créanciers même de la masse à se porter enchérisseurs, le syndicat de liquidation admettra, quant à l'immeuble nº 2, et dans le payement d'icelui, un récépissé de dividendes anticipés jusques à trente pour cent des créances réduites dont l'adjudicataire serait porteur.

Comme la vente des *immeubles* ne pourra, en aucun cas, parfaire pour MM. les intéressés un dividende équivalent à celui sus mentionné, (de cette provenance là, du moins,) il y aurait avantage pour des porteurs de créances à profiter de l'offre susmentionnée qui fera partie des conditions de la vente.

115. Marie Montandon venant d'arriver en cette ville se recommande au public pour tout ce qui est relatif à l'état de tailleuse et lingère, soit à la journée ou à la maison, ses prix sont modiques. Elle demeure chez M. Convert, maison Pétremand, rue des Moulins.

116. Le sieur Julien Sandoz, horloger en gros et petit volume, à Auvernier, informe les personnes qui auront besoin de ses services qu'il r'habille tous genres de montres, pendules et horloges; il est toujours assorti en verres et clefs de montre. Tous ses ouvrages sont garantis et il fera son possible pour satisfaire les personnes qui l'occuperont.

117. Louis Gentison, boulanger, prévient l'honorable public qu'il vient de prendre la suite de la boulangerie occupée ci-devant par M. Jomini, rue St.-Maurice, maison Imabénit il se recommande aux personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance, et il fera tous ses efforts pour la mériter.

Avis de la Préfecture.

118. Le public est informé que conformément à l'article 6 de la loi du 20 juillet, relative à l'extinction de la dette de l'Etat, le Comité pour l'arrondissement de Neuchâtel et de sa banlieue recevra le 2d terme de l'impôt.

A cet effet il siégera à l'hôtel-de-ville au li ordinaire de ses réunions, les **15, 16, 18,** et **20 DÉCEMBRE**, dès **8½** heures du matin à midi et dès **2** heures à **4** heures du soir.

Les contribuables qui ne se seraient pas acquittés au plus tard le mercredi **20 DECEMBRE**, sont prévenus que le recouvrement de leur contribution sera fait à domicile et à leurs frais.

Neuchâtel, le 30 novembre 1848.

Le préfet,
ERHARD BOREL.

119. La lithographie Gagnebin offre ses services aux personnes qui désirent faire faire des cartes de visites. On peut en voir des échantillons c lui à l'Ecluse, ou à son dépôt chez M. Ch. L.... tenhahn, au magasin d'objets d'art, où l'on continue de recevoir toutes les commissions qu'on voudra bien lui donner.

(La suite au Supplément ci-joint).

SUPPLÉMENT A LA FEUILLE D'AVIS DE NEUCHATEL.

DU 14 DÉCEMBRE 1848, N° 50.

CAISSE PATERNELLE

ASSOCIATIONS MUTUELLES SUR LA VIE,

Situations des encaissements et des souscriptions au mois de SEPTEMBRE 1848

FONDS DES ASSOCIATIONS.

Les associations de la Caisse Paternelle possédaient au 31 *Août* 1848:

889,845 fr.	de rente 5% ayant coûté	21,897,967 « 50
	Achats effectués en septembre 1848.	
22,953 fr.	de rente 5% ayant coûté	321,720 « 30
	versements effectués au trésor en c. c.	569,286 « 09
18,399 fr.	de rente 5% associations remboursées	452,294 « 15
931,197 fr.		22,441,268 « 04

SOUSCRIPTIONS.

La Caisse Paternelle a reçu dans le courant du mois de *septembre* 1848:

53	souscriptions montant à	101,293 « 80
Précédemment 54,117	id. id.	72,706,279 « 39
1,003	associations liquidées	459,376 « 34
55,169		73,266,949 « 53

La Caisse Paternelle compte aujourd'hui plus de soixante-treize-millions de capitaux engagés dans ses associations.

Aucun établissement de ce genre ne peut offrir au public une mutualité aussi vaste et des bénéfices plus certains.

M. MOURAUX, inspecteur de la Caisse Paternelle, a l'honneur d'informer MM. les souscripteurs résidant dans le canton de Neuchâtel que par décision du conseil d'administration du dit établissement en date du 15 novembre 1848, M. Jean-Louis WOLLICHARD, domicilié à Neuchâtel, a été nommé sous-directeur de la Compagnie, ils voudront bien en conséquence s'adresser à lui pour tout ce qui pourrait les intéresser.

Le siége de la sous-Direction du canton de Neuchâtel, est établi à Neuchâtel, rue de Flandre.

121. Emile Picard prévient le public et principalement ses pratiques, qu'il lui est arrivé un ouvrier qui sera dans le cas de le remplacer et de bien desservir sa boutique, il se recommande à la continuation de leur bienveillance.

122. Les personnes qui ont des comptes à fournir à l'administration du bateau à vapeur l'*Industriel*, sont priées de les présenter sans retard à M. Ph. Suchard, *gérant*.

123. Schuchmann, orfèvre et bijoutier, prévient l'honorable public qu'il est de retour de son voyage, il recommande son magasin de bijouterie et d'orfévrerie toujours bien assorti.

124. Auguste Courvoisier, à Cormondrèche, prévient ses amis, que, vu les grandes occupations que lui donnent sa brasserie et ses pépinières, il a supprimé son vendange de vin et de bière dans cette localité.

Changement de domicile.

125. Alphonse Bouvier, fils, horloger, prévient l'honorable public qu'il a transporté son atelier d'horlogerie au premier étage de la maison de son père, rue des Moulins n° 6. Il se recommande pour le rhabillage de montres de quelque genre que ce soit, ainsi que de celui des pendules; il se charge aussi du nettoyage des lampes Carcel, etc.

TAXE DES VIANDES

dès le 11 décembre 1848.

(des quatre quartiers seulement, sans autre charge.)

Le bœuf à 11½ cr.	Le veau à 10½ cr.
La vache à 10½ »	Le mouton à 11 »

PRIX DES GRAINS.

1. NEUCHATEL. *Au marché du 7 décembre.*

Froment	l'ém.	bz 19½ à 20.
Moitié-blé	—	»
Mècle	—	»
Orge	—	» 10 à 11.
Avoine	—	» 7¼ à 7½.

2 BERNE. *Au marché du 5 décembre.*

Froment.		bz. 19 : rappes.
Epeautre	—	» 18 : 4 »
Seigle	—	» 10 : 5 »
Orge	—	» 8 : 8 »
Avoine	*le muid*	» 82 : 2 »

3. BALE. *Au marché du 8 décembre.*

Epeautre. *le sac.* fr. 16 : bz. à fr. 17 » : bz.
Orge . . . — . . :
Seigle . . . — . . :
Prix moyen — . . 16 fr. 5 bz. 8 rappes.
Il s'est vendu 739 sacs froment et épeautre.
Reste en dépôt 649

NB Le sac contient 9⅞ émines de Neuchâtel.